

GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Ville de Mont-Saint-Hilaire



Entrée en vigueur du Guide des normes graphiques
de la Ville de Mont-Saint-Hilaire : 7 septembre 2010

L'utilisation du masculin facilite la lecture du document.



Table des matières

Introduction	4
Symbole graphique	5
Objectifs du Guide des normes graphiques	6
Actualisation du logo	7
Zone de dégagement	8
Le logo en couleurs	9-10
Le logo en noir et blanc	11-12
Le logo en blanc (inversé)	13
La signature Ville de nature, d'art et de patrimoine	14
Exemples – Utilisation du logo de la Ville	15



Introduction

Ce premier *Guide des normes graphiques* de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est un outil de référence officiel mis à la disposition des employés, des élus, des citoyens, des organismes et partenaires du milieu, des fournisseurs et des médias pour encourager une utilisation uniforme et harmonieuse de la signature graphique de la Ville.

Par l'établissement de normes claires à suivre à l'égard de l'application de la signature graphique de la Ville, en l'occurrence le logo, tel que présentées dans ce présent document, chacun a la responsabilité de veiller au respect de l'image de marque de l'organisation, à la protection de sa propriété intellectuelle et aussi, de contribuer au rayonnement et à la notoriété de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le logo représente les caractéristiques propres à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à son milieu. Par ses formes, ses couleurs et sa typographie, il renvoie aux traits identitaires de la ville. Lorsque nous apercevons le logo, nous reconnaissons les éléments auxquels il fait référence et nous pouvons facilement l'associer à la ville et la communauté qu'il représente.

Ce guide renferme toutes les informations relatives au bon usage de la signature graphique de la Ville. Ensemble, contribuons à renforcer l'image de notre ville !

Service du loisir, de la culture et des communications

Division culture et communications



Symbole graphique

C'est en 1979 que la Ville se dote d'une nouvelle signature. Cette dernière tient compte de la spécificité de son environnement et de ses traditions. Quatre couleurs ont été utilisées, soit le noir, le jaune, le vert et le bleu.

La pomme

La pomiculture représente à la fois un élément marquant du patrimoine de Mont-Saint-Hilaire et encore aujourd'hui, un attrait touristique incontournable. Historiquement, la pomiculture fut la plus importante industrie de Mont-Saint-Hilaire.

Au printemps, la beauté des pommiers en fleurs inspirent les amateurs de photos et les adeptes de la nature ! Et que dire de l'automne, la saison durant laquelle il est possible de cueillir et de croquer de belles pommes rouges !

Le soleil

Il vient souligner la réputation du climat particulier qu'offre la montagne. Selon une enquête de l'*American Geographical Magazine*, le climat de la région fut qualifié « air le plus salubre des Amériques ! ».

La montagne

Le mont Saint-Hilaire, le plus haut sommet de la chaîne montérégienne, s'élève à 414 mètres au-dessus du niveau de la mer. À son sommet, se situe le lac Hertel, de 0,3 kilomètre carré, résultant de l'action érosive et de la fonte des glaciers qui ont recouvert, à une époque géologique, une partie du continent nord-américain. Également, le mont Saint-Hilaire a été désigné par l'UNESCO première Réserve de la biosphère au Canada en 1978 en raison de sa composition géologique et biologique distinctive.

La rivière

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est baignée par les eaux de la rivière Richelieu qui coule entre deux municipalités riveraines, soit Belœil et Mont-Saint-Hilaire. À l'époque de la Nouvelle-France, cette voie de communication incomparable a servi de sentier de guerre et également de route commerciale marquée par la remontée de Samuel de Champlain il y a plus de 400 ans. Aujourd'hui, la navigation de plaisance y prend une place importante.



Objectifs du Guide des normes graphiques

Aucune norme graphique n'avait été élaborée par la Ville par le passé et le logo a parfois subi des traitements peu harmonieux.

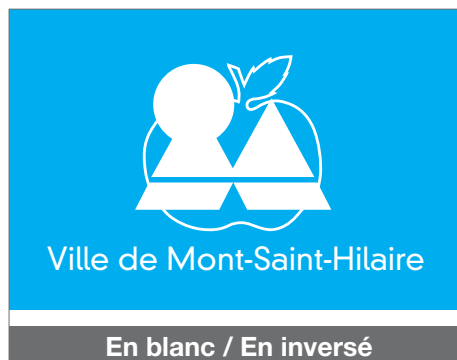
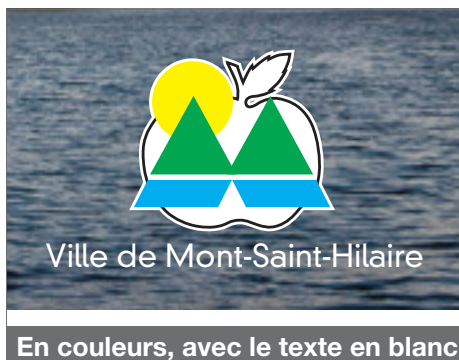
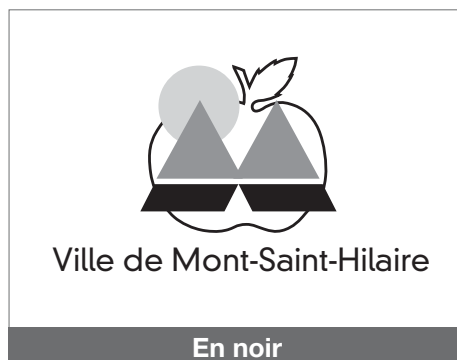
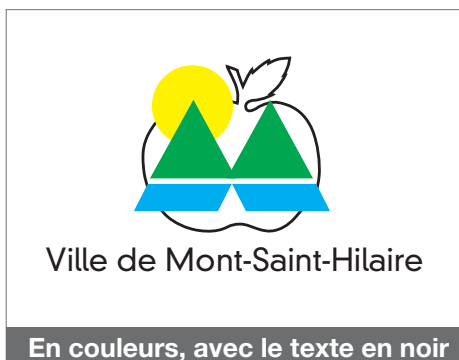
Ce guide a donc pour but de définir les règles entourant l'utilisation du logo de la Ville et de favoriser une application cohérente de la signature graphique selon les circonstances et dans tous les types de documents de la Ville dans lesquels il apparaît.

Personne ne peut, à sa guise, modifier le logo, y ajouter une couleur, en faire une copie ou une reproduction en tout ou en partie ou l'utiliser à des fins personnelles. Le logo est une propriété intellectuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Il ne peut être utilisé que par cette dernière.

Tout organisme désirant utiliser le logo de la Ville à des fins publicitaires ou de commandites doit, au préalable, transmettre une demande en bon et due forme auprès de la Ville.

Le logo de la Ville doit figurer dans tous les documents produits par la Ville et dédiés à un public externe et il fait partie intégrante de la papeterie.

Le logo de la Ville est disponible en quatre versions :



Actualisation du logo

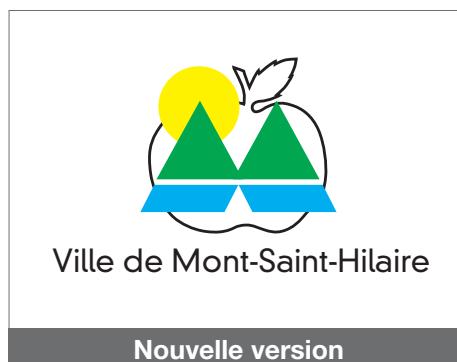
La Ville a apporté, au cours de l'année 2008, des changements au logo. Cette actualisation était rendue nécessaire, après plus de 30 ans d'existence sans aucune modification, notamment pour moderniser la police de caractère, pour se confirmer aux plus récentes techniques d'impression et en faciliter l'utilisation.

Changements :

La police de caractère utilisée est :
DIN 30640 Std Neuzzeit Grotesk Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

L'expression « Ville de Mont-Saint-Hilaire » fait partie intégrante du logo.



Zone de dégagement

Afin de faciliter l'identification de la signature et de maximiser son impact visuel, il importe de lui assurer une clarté et une lisibilité optimales, tout en soignant la fluidité des lignes de manière à mettre en valeur la personnalité et les valeurs de l'organisation.

Pour ce faire, il faut toujours respecter et consacrer une zone de dégagement autour du logo, ce qui permet de l'isoler de tout autre élément graphique (texte, autre logo, etc.). Cette règle doit s'appliquer en toute circonstance, peu importe le genre d'utilisation ou le support choisi dans lequel apparaît le logo.

Taille minimale

Le logo doit être utilisé proportionnellement à son intégration à un document. Sa taille doit respecter une largeur minimale de 2 cm.

Le dégagement autour du logo

La zone de dégagement se situe autour du logo et est déterminée par la moitié du diamètre du soleil. Le dégagement est nécessaire afin de consacrer une place de choix au logo dans un document.

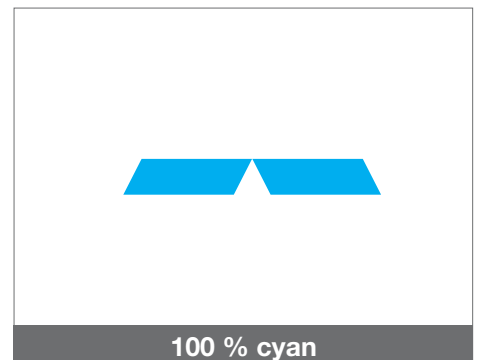
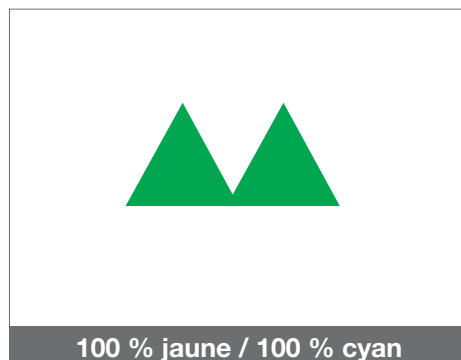
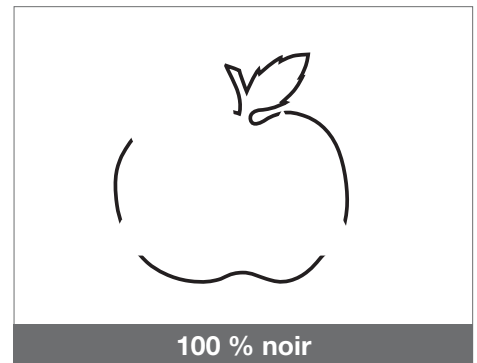
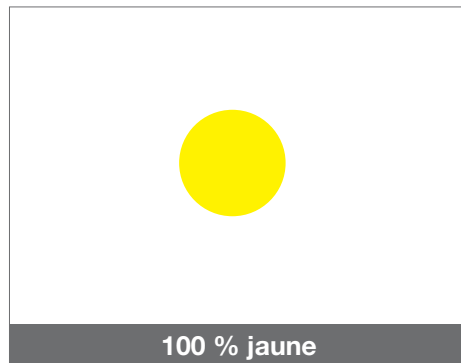


Le logo en couleurs



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Colorisation



Le logo en couleurs (suite)

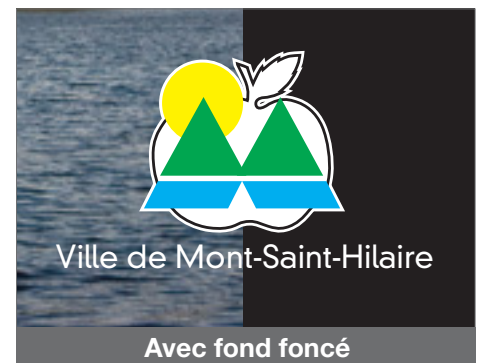
Application du logo en couleurs, en deux versions

Le logo en couleurs est disponible en deux versions et doit être utilisé pour des productions ou des documents imprimés en couleurs; utiliser le logo en couleurs pour une impression en noir et blanc n'est pas recommandé.

Dans les deux cas, un filet est présent tout autour du logo pour permettre de bien distinguer les couleurs environnantes du logo. L'intérieur de la pomme du logo doit demeurer en blanc.

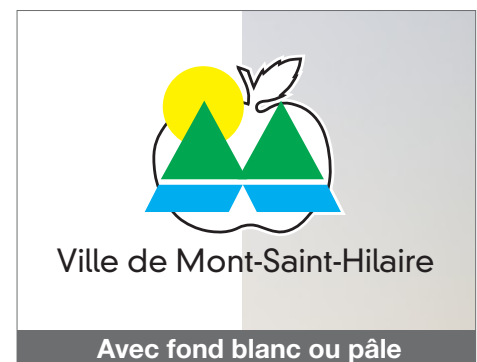
Le logo en couleurs – avec le texte en blanc

Ce logo doit être utilisé dans un document dont le fond est d'une couleur foncée. Ainsi, l'expression « Ville de Mont-Saint-Hilaire » écrite en blanc sera mise en valeur.



Le logo en couleurs – avec le texte en noir

Ce logo doit être utilisé dans un document dont le fond est d'une couleur pâle ou tramée. Ainsi, l'expression « Ville de Mont-Saint-Hilaire » écrite en noir sera mise en valeur.

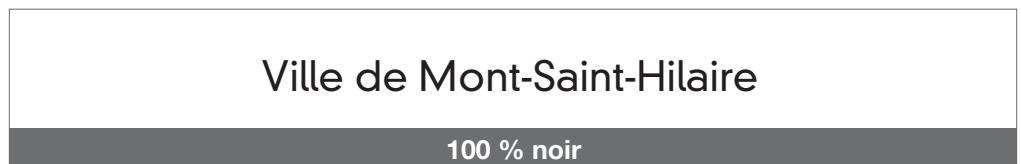
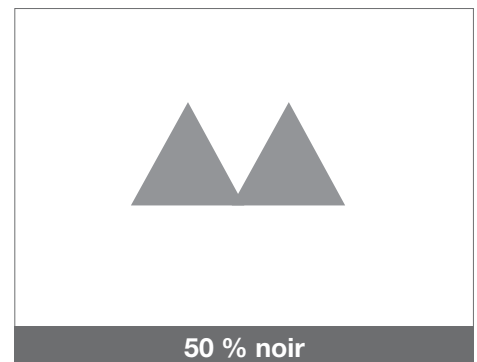
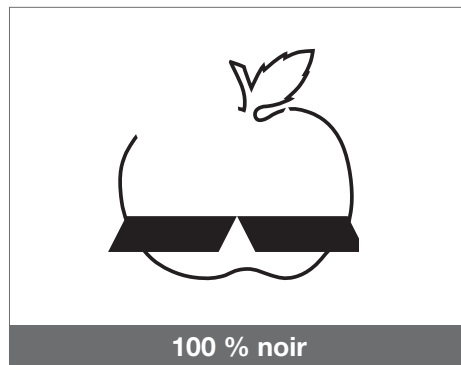


Le logo en noir et blanc



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Colorisation



Le logo en noir et blanc (suite)

Application du logo en noir et blanc

Le logo en noir et blanc doit être utilisé dans des documents dont le fond est d'une couleur blanche ou très pâle. Ainsi, l'expression « Ville de Mont-Saint-Hilaire » écrite en noir est mise en valeur.

Les variantes de gris ont été intégrées au logo afin de mettre en valeur chacune de ses composantes. En impression, les gris sont considérés comme une seule couleur, soit le noir.

Un filet est présent tout autour du logo pour permettre de bien distinguer les couleurs environnantes du logo.



Le logo en blanc (inversé)



Application du logo en noir et blanc

L'utilisation du logo en blanc n'est permise que pour des documents dont le fond est d'une couleur foncée. Il est aussi possible de concevoir un encadré d'une couleur foncée et venir appliquer le logo à l'intérieur de cet encadré. Ainsi, la couleur blanche du logo est mise en valeur par l'utilisation de la couleur foncée du fond et l'effet « inversé » est créé.

Dans ce cas uniquement, le contour de la pomme demeure blanc et son fond se marie à la couleur du document.

L'expression « Ville de Mont-Saint-Hilaire » est écrite en blanc et est mise en valeur.

Les couleurs et les formes du logo ne doivent jamais être transformés pour s'harmoniser au document.

Le logo en blanc (inversé) est souvent utilisé dans la confection des vêtements des employés du Service des travaux publics ou pour des objets promotionnels.



La signature Ville de nature, d'art et de patrimoine



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Créée au moment de l'adoption de la *Politique culturelle* de la Ville en 2002, cette signature fait référence aux valeurs de l'organisation et à son histoire, soit celles reliées à la nature (les paysages, la montagne, la rivière, la pomiculture, etc.), à l'art (la présence de nombreux artistes et artisans, les marques laissées par des artistes de renom ayant vécu à Mont-Saint-Hilaire comme Ozias Leduc, Paul-Émile Borduas et Jordi Bonet, la présence des institutions muséales, etc.) et au patrimoine (l'histoire de la pomiculture, les bâtiments cités, les secteurs d'intérêt comme le vieux village et le chemin de la Montagne, etc.).

Cette signature est utilisée uniquement dans la présentation de documents de la Ville faisant référence à l'une de ces trois dimensions ou encore à caractère culturel. Dans tous les autres cas, le logo officiel de la Ville doit être utilisé.

La signature de la Ville est disponible en trois versions :



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

En couleurs



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

En noir et blanc



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

En blanc (inversé)



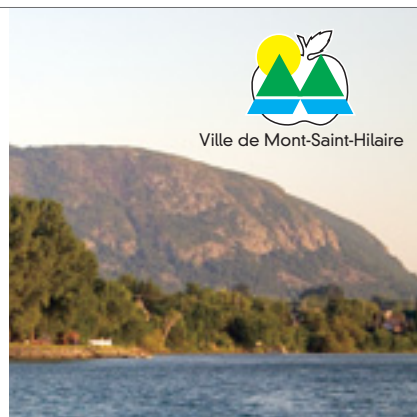
Exemples – Utilisation du logo de la Ville

Non-conformes

Conformes



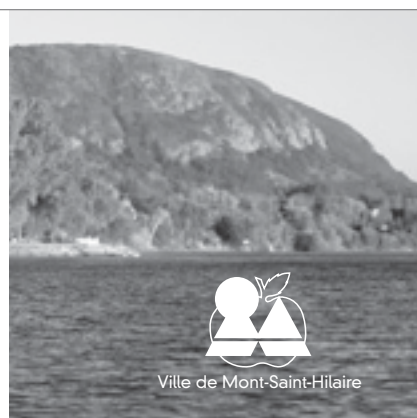
Le texte « Ville de Mont-Saint-Hilaire » n'apparaît pas.



Le logo en blanc / inversé est requis.



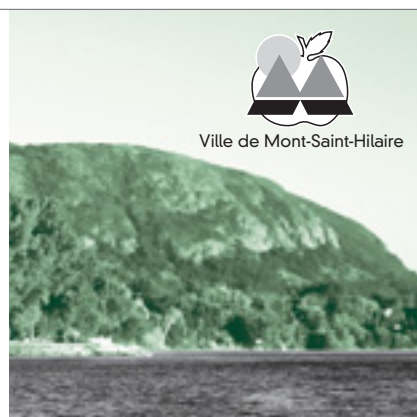
Le texte du logo en noir est illisible.



Le logo en blanc / inversé est requis.



Le logo dont la couleur a été modifiée ne peut être utilisé.



Le logo en noir et blanc est requis.



Produit par la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Division culture et communications

Dernière mise à jour : 10 août 2010



Ville de Mont-Saint-Hilaire

GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES
